

Equipier de Première Intervention - EPI

Les équipiers de première intervention jouent un rôle crucial lors d'un départ de feu. Ils viennent en soutien des premiers témoins de l'incendie avec les moyens d'extinction disponibles au sein de l'établissement.

Durée: 3.50 heures (0.50 jours)

Profils des stagiaires

- Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.

Prérequis

- Aucun.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

600.00

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de prévenir les risques, de reconnaître un début d'incendie, et d'intervenir en respectant la consigne spécifique applicable au secteur de son établissement.

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
 - Théorie du feu : causes d'incendie ; combustion ; modes de propagation et classes du feu ; la fumée et ses dangers
 - Agir en prévention et en cas d'incendie : comportements à risques ; mesures préventives réglementaires ; procédés et appareils d'extinction ; agents extincteurs courants ; intervention sur feu d'origine électrique
- Enseignements pratiques :
 - Rôle de chacun (basé sur la consigne de sécurité incendie de l'établissement)
 - Démonstration du fonctionnement des extincteurs à et essai du matériel par les participants

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

- Moyens techniques requis pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : espace extérieur pour l'utilisation des extincteurs (apportés par le formateur sauf demande du client d'utiliser ceux du lieu de formation) ; consignes de sécurité incendie de l'établissement
- En cas de formation INTER, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation INTRA, ils doivent être garantis par l'employeur des participants. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu
- Sécurité : en cas de formation INTRA, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires ; nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention et le registre de sécurité de l'établissement
- Mise à disposition d'un support à la suite de la formation

Résultats attendus à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation précisant si les objectifs sont acquis ou non, ou en cours d'acquisition.

Modalité d'obtention

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.